

Département de
Loire-Atlantique

Arrondissement de
Saint-Nazaire

Ville de **PORNICHET**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre,
Le vingt novembre, à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, les débats ont été retransmis en direct de manière électronique, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude PELLETEUR, Maire.

Étaient présents les Conseillers Municipaux : MM. et Mmes PELLETEUR, SIGUIER, DONNE, LE PAPE, LOILLIEUX, DESSAUVAGES, GUGLIELMI, TESSON, GILLET, RAHER, JARDIN, CAUCHY, BOUYER, DAGUIZE, CHUPIN, MORVAN, GUINCHE, ALLANIC, BEAUREPAIRE, CAZIN, PRUKOP, NICOSIA, ROBERT, FALOURD et BELLIOU.

Date de convocation

14 novembre 2024

Date du
Conseil Municipal

20 NOVEMBRE 2024

Nombre de
conseillers

En exercice 33

Présents---- 25

Votants ----- 31

A l'exception de :

Madame MARTIN qui a donné pouvoir à Monsieur PELLETEUR.

Madame GARRIDO qui a donné pouvoir à Monsieur GILLET.

Monsieur DOUCHIN qui a donné pouvoir à Madame BOUYER.

Madame LE FLEM qui a donné pouvoir à Madame LE PAPE.

Monsieur DUPONT-BELOEIL qui a donné pouvoir à Madame JARDIN.

Madame DIVOUX qui a donné pouvoir à Monsieur NICOSIA.

Madame MANENT.

Madame FRAUX.

Formant la majorité des membres en exercice.

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Madame CHUPIN est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

2/ COMMISSIONS MUNICIPALES – COMMISSION FINANCES ET AFFAIRES GENERALES – COMMISSION AMENAGEMENT, URBANISME ET CADRE DE VIE – DESIGNATION D'UN NOUVEAU REPRESENTANT SUITE A LA DEMISSION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL

RAPPORTEUR : Monsieur LE MAIRE

EXPOSE :

Par délibération n°20.06.02 en date du 17 juin 2020, le Conseil Municipal a notamment créé la Commission finances et affaires générales et a désigné ses 12 représentants comme suit :

- ✓ Madame MARTIN
- ✓ Monsieur DAGUIZE
- ✓ Monsieur RAHER
- ✓ Madame LOILLIEUX
- ✓ Madame BOUYER
- ✓ Monsieur SIGUIER
- ✓ Madame GARRIDO
- ✓ Madame PRUKOP
- ✓ Madame CHUPIN
- ✓ Monsieur JOUBERT
- ✓ Monsieur BELLIOU
- ✓ Madame FRAUX

Par délibérations n°20.06.02 en date du 17 juin 2020 et n°22.09.03 en date du 28 septembre 2022, le Conseil Municipal a notamment créé la Commission aménagement, urbanisme et cadre de vie et a désigné ses 15 représentants comme suit :

- ✓ Monsieur GILLET

Reçu à la
Sous-Préfecture de
Saint-Nazaire le :

27 NOV. 2024

Publié le :

27 NOV. 2024

Certifié exact,
Le Maire,

Jean-Claude
PELLETEUR



- ✓ Monsieur SIGUIER
- ✓ Monsieur ALLANIC
- ✓ Monsieur CAUCHY
- ✓ Monsieur MORVAN
- ✓ Monsieur DUPONT-BELOEIL
- ✓ Madame PRUKOP
- ✓ Madame GUINCHE
- ✓ Monsieur CAZIN
- ✓ Madame DESSAUVAGES
- ✓ Madame BOUYER
- ✓ Monsieur JOUBERT
- ✓ Monsieur NICOSIA
- ✓ Monsieur BELLIO
- ✓ Madame FRAUX

Suite à la démission de Monsieur JOUBERT de sa fonction de conseiller municipal, il est proposé au Conseil Municipal de désigner un nouveau membre au sein de ces deux Commissions municipales dans le respect du principe de la représentation proportionnelle.

DELIBERATION :

- ⇒Vu Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2121-21 permettant au Conseil Municipal de décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux représentations,
- ⇒Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2121-22 imposant le principe de la représentation proportionnelle dans les Commissions du Conseil Municipal,
- ⇒Vu la délibération n°20.06.02 du Conseil Municipal en date du 17 juin 2020,
- ⇒Vu la délibération n°22.09.03 du Conseil Municipal en date du 28 septembre 2022,
- ⇒Considérant la démission de Monsieur JOUBERT de sa fonction de conseiller municipal,
- ⇒Vu l'avis de la Commission finances et affaires générales en date du 13 novembre 2024,
- ⇒Vu la candidature de Madame FALOURD pour la Commission aménagement, urbanisme et cadre de vie,
- ⇒Vu la candidature de Monsieur NICOSIA pour la Commission finances et affaires générales,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et se prononçant conformément aux articles L2121-20 et L2121-21 du Code général des collectivités territoriales.

DECISION :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Décide de procéder au vote à mains levées.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Désigne Monsieur NICOSIA membre de la Commission finances et affaires générales en remplacement de Monsieur JOUBERT.
- Rappelle que la Commission finances et affaires générales est composée des représentants suivants :
 - ✓ Madame MARTIN
 - ✓ Monsieur DAGUIZE
 - ✓ Monsieur RAHER
 - ✓ Madame LOILLIEUX

- ✓ Madame BOUYER
- ✓ Monsieur SIGUIER
- ✓ Madame GARRIDO
- ✓ Madame PRUKOP
- ✓ Madame CHUPIN
- ✓ Monsieur NICOSIA
- ✓ Monsieur BELLIO
- ✓ Madame FRAUX

- Désigne Madame FALOURD membre de la Commission aménagement, urbanisme et cadre de vie en remplacement de Monsieur JOUBERT.
- Rappelle que la Commission aménagement, urbanisme et cadre de vie est composée des représentants suivants :

- ✓ Monsieur GILLET
- ✓ Monsieur SIGUIER
- ✓ Monsieur ALLANIC
- ✓ Monsieur CAUCHY
- ✓ Monsieur MORVAN
- ✓ Monsieur DUPONT-BELOEIL
- ✓ Madame PRUKOP
- ✓ Madame GUINCHE
- ✓ Monsieur CAZIN
- ✓ Madame DESSAUVAGES
- ✓ Madame BOUYER
- ✓ Madame FALOURD
- ✓ Monsieur NICOSIA
- ✓ Monsieur BELLIO
- ✓ Madame FRAUX

Il est rappelé que Monsieur le Maire est Président de droit de ces Commissions municipales.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,



Jean-Claude PELLETEUR

La secrétaire de séance,

Michelle CHUPIN



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou notification. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Commune de PORNICHET
Utilisateur : LANDREIGNE Louise

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	DELIB_24_11_02
Objet :	2. Commissions Municipales – Commission finances et affaires générales – Commission aménagement, urbanisme et cadre de vie – Désignation d'un nouveau représentant suite à la démission d'un
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2024-11-20 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	5.3.6 - autres
Identifiant unique :	044-214401325-20241120-DELIB_24_11_02-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 044-214401325-20241120-DELIB_24_11_02-DE-1-1_0.xml	text/xml	1.1 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : 2_C° finances_urba_désignation.pdf Nom métier : 99_DE-044-214401325-20241120-DELIB_24_11_02-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	161.8 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	27 novembre 2024 à 09h43min02s	Dépôt initial
En attente de transmission	27 novembre 2024 à 09h43min02s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	27 novembre 2024 à 09h43min03s	Transmis au MI
Acquittement reçu	27 novembre 2024 à 09h43min18s	Reçu par le MI le 2024-11-27